



Enfants forçats

Un documentaire de Hubert Dubois
France (2012)

Dossier réalisé par Alliance Sud Documentation | octobre 2012

En ligne : <http://www.alliancesud.ch/fr/documentation/projets/histoire-vivante/travail-des-enfants>

Contenu

Introduction.....	3
Résumé et commentaire	5
Résumé	5
Commentaire.....	6
Liens avec les plans d'études.....	8
Secondaire I.....	8
Secondaire II.....	8
Pistes pédagogiques SI	9
Pistes pédagogiques SII	12
Questions.....	12
Observation d'une séquence.....	12
Observation d'une séquence.....	13
Comparaison de deux séquences.....	14
Questions.....	14
Questions.....	15
Débat	17
Ressources documentaires.....	18
A propos du film	18
Sources générales d'information	18
Situation dans le monde.....	18
Cas particuliers : autour du documentaire.....	19
Réflexions critiques	19
A consulter au centre de documentation.....	19
... ou en librairie.....	20
Transcription des dialogues et séquençage	21
Descriptif du film	21
Impressum.....	22

Introduction

Esclavage, exploitation sexuelle, enfants soldats, implication dans des activités illégales ou dangereuses sont les pires formes du travail des enfants que la majorité des Etats du monde se sont engagés à éradiquer d'ici 2016. Où en sommes-nous? Et toutes les activités économiques exercées par des enfants sont-elles condamnables au même titre que ces réalités inacceptables?

Le travail des enfants existe depuis la nuit des temps. A l'Antiquité déjà, les jeunes enfants participaient aux tâches domestiques et aux travaux des champs, contribuant ainsi à l'économie familiale. Le Moyen-Age fait apparaître une forme de réglementation de ces contributions, sous la forme de contrat de louage notamment. Les enfants sont ainsi mis à disposition des corporations actives sur les grands chantiers des villes.

En Europe et aux Etats Unis, la révolution industrielle qui survient au XIXème siècle génère dans un premier temps un accroissement du recrutement parmi les enfants, parfois même dès l'âge de 4 ans. Main d'œuvre bon marché et habile, elle dessert les besoins des entreprises en pleine extension. Mais leur présence en augmentation rend aussi plus visibles les conditions dans lesquelles ces enfants et adolescents travaillent : exploitation, pénibilité et dangerosité des tâches, horaires très lourds (16 heures par jour parfois). Le travail des enfants sera progressivement réglementé, puis aboli, processus soutenu par l'introduction de la scolarisation obligatoire.

Dans les pays du Sud, c'est à la mondialisation plus récente que l'on doit une attention accrue au travail des enfants. Dès les années 80, des scandales éclatent, mettant en cause des entreprises de renommée mondiale (Nestlé, Nike, Adidas, Benetton, Gap, pour n'en citer que quelques-unes), lesquelles ferment les yeux sur les conditions dans lesquelles leurs sous-traitants travaillent, en sollicitant ou en exploitant des enfants et des adolescents. Des ONG locales ou internationales se mobilisent.

L'Organisation internationale du travail (OIT) est la première organisation à avoir réglementé le travail des enfants. En 1973, son assemblée adopte la convention 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail. En 1992, elle lance le Programme international pour l'élimination du travail des enfants (IPEC). Ce programme ne vise pas une lutte unilatérale contre le travail des enfants qui serait utopique. Il s'agit plutôt de favoriser leur accès à l'éducation, tout en permettant aux adultes d'augmenter leur niveau de formation afin de pouvoir subvenir à leurs besoins sans dépendre des contributions de leurs enfants.

En 1999 enfin, sous l'impulsion de la marche mondiale contre le travail des enfants ayant mobilisé près de 7 millions de personnes à l'échelle planétaire, l'OIT adopte la convention 182 visant à interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, à savoir toutes les formes d'esclavage (y compris la vente et la traite d'enfants), l'exploitation sexuelle des enfants, leur implication en tant que soldats dans des conflits armés ou encore dans des activités illégales (trafic de drogue, par exemple). A ce jour, cette convention a été ratifiée par 174 pays.

Selon les chiffres de l'OIT, une baisse du nombre d'enfants actifs dans le monde du travail a été observée (222 à 215 millions de 2004 à 2008). Cette progression ne permettra néanmoins sans doute pas d'atteindre l'objectif du Plan d'action mondial pour l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

Le travail des enfants est en relation étroite avec la précarité économique des familles. Force est de constater que le prospère accroissement économique asiatique n'a, à lui seul, pas suffi à combattre ce fléau, les fruits de cette évolution n'étant pas répartis de manière équitable. Cet exemple illustre bien le besoin de mettre en place des politiques visant à réduire la vulnérabilité des plus pauvres. A ce titre, les résultats de projets développés dans certains pays émergents sont éloquentes. L'octroi de bourses aux familles démunies au Brésil ou au Mexique, en contrepartie de l'engagement à garantir la scolarisation et le suivi sanitaire des enfants, a permis de réduire de manière significative le nombre de petits travailleurs.

Le travail des enfants est une problématique complexe comprenant des composantes sociales, économiques, politiques mais également culturelles. La place de l'enfant, son rôle, ne sont pas identiques en Suisse, en Asie ou en Afrique. Ainsi, il serait réducteur de condamner a priori toutes les formes du travail des enfants en s'appuyant uniquement sur notre point de vue occidental et il faut prendre en compte chacun de ces aspects dans la lutte contre les pires formes du travail des enfants.

Résumé et commentaire

Le documentaire "Les enfants forcés" d'Hubert Dubois résonne comme un cri d'alerte, à la suite de "L'enfance enchaînée" qui date de 1992.

Résumé

Aujourd'hui, 215 millions d'enfants sont contraints au travail dans le monde entier. Dans son documentaire « Enfants Forcés », Hubert Dubois va constater cet état de fait dans différents pays du monde et suit principalement le travail de l'activiste Kailash Satyarthi. Ce dernier est le fondateur de l'ONG Bachpan Bachao Andolan (« sauver l'enfance »), qu'il a fondée en 1980. A ce jour, il a soustrait plus de 80'000 enfants à différentes formes de servitude.

Le documentaire s'ouvre sur des visages d'enfants: une fillette et son petit frère, âgés de 4 et 5 ans, tels qu'ils étaient quand Hubert Dubois les a rencontrés en Inde 20 ans auparavant. Armés de leur photo, il tente de les retrouver, mais n'y parviendra pas. Peut-être ont-ils été envoyés ailleurs, lui dit-on, se sont-ils mariés...ou sont-ils simplement déjà morts.

Le film nous emmène en Inde, au Burkina Faso, en République Dominicaine et aux Etats-Unis, et illustre différentes formes de travail et d'exploitations subies par les enfants dans ces pays aujourd'hui. Les petits indiens qui soudent le verre ou extraient le mica dans des tunnels sombres, profonds, où l'on est totalement coupé de l'extérieur. Les enfants dominicains qui escaladent et trient les déchets amoncelés dans les décharges. La mendicité à Ouagadougou, les jeunes burkinabés qui descendent dans des trous pour aller y chercher de l'or. Les fillettes mexicaines qui récoltent les piments en Caroline du Nord sous un soleil de plomb.

Hubert Dubois suit le travail des activistes qui arrachent de force les enfants à leurs exploitants et donne la parole à diverses associations qui tentent d'enrayer le fléau sur le terrain. Il se rend également aux Etats-Unis et suit le combat d'une association américaine dans sa tentative de faire passer, au sein du Parlement, l'agriculture dans la liste des formes de travail les plus dangereuses pour les enfants.

L'échéance de 2016 pour une abolition complète du travail des enfants (engagement pris par une majorité des Etats du monde en 1999 lors de la ratification la Convention 182 de l'Organisation Internationale du Travail) sera-t-elle en mesure d'être respectée? Hubert Dubois nous donne ici une réponse alarmante...

Commentaire



Quel que soit le pays où il se rend pour observer la situation du travail des enfants, Hubert Dubois nous donne à voir les structures de ce travail forcé ou de cet esclavage. Le documentaire montre la pauvreté des familles, leur impossibilité d'offrir une éducation à leurs enfants, leur situation sociale et économique précaire. Les portraits qu'il dresse de ces jeunes travailleurs sont sincères et émouvants, sans jamais porter atteinte à leur dignité. Les violences physiques et morales que subissent ceux qui arrachent courageusement les enfants des mains des réseaux qui les exploitent sont également montrées sans détours. Hubert Dubois analyse différents aspects du problème grâce aux discours des activistes à qui il donne la parole: les pressions des entreprises, la violence des patrons des manufactures, le pouvoir des lobbies aux Etats-Unis, qui font obstacle à toute décision favorable à une amélioration de la situation par le gouvernement.

Le film pointe de manière assez sommaire l'évolution historique du problème. Le chaos social entretenu par l'économie néo-libérale mériterait également d'être analysé dans sa structure même, et dénoncé plus frontalement, même s'il est évoqué par le travail d'Emily Drakage en Caroline du Nord. L'effacement complet des politiques face aux lobbies et au pouvoir des multinationales devrait lui aussi, à notre avis, faire l'objet d'une analyse plus poussée. Beaucoup d'initiatives ou d'associations sont financées par des Etats (une ONG suisse aide les étudiants burkinabés dans le soutien des émigrés touareg par exemple), mais ces Etats n'interviennent pas directement auprès des lobbies qui génèrent le travail des enfants et qui créent les conditions favorables à leur exploitation.

Il faut également garder à l'esprit, et ce malgré l'optimisme de Kailash Satyarthi, que les grandes marques (de sport ou de cosmétique) qui vendent explicitement des produits conçus sans employer des enfants sont certes d'une aide précieuse, mais font également de cet engagement un critère de qualité, un label, utilisé principalement comme un argument promotionnel.

Les grands absents du documentaire sont les organisations d'enfants travailleurs. Ces organisations sont apparues dans les années 1970 en Amérique Latine; en Asie en 1990 et finalement en Afrique en 1994. En 1996, un mouvement mondial s'est constitué. On peut citer comme exemple le Mouvement latino-américain des NATs (Niños, niñas y Adolescentes Trabajadores), et d'autres organisations similaires, qui reprennent cette appellation, en Asie ou en Afrique par exemple¹.

« De par leurs activités locales et internationales, les organisations d'enfants travailleurs nous invitent et nous contraignent à sortir de la vision misérabiliste que les médias nous donnent sur le travail des enfants et sur ses "victimes" : « qui apparaissent victimes de l'exploitation d'employeurs sans scrupules, éloignés de leur famille, obligés à abandonner leurs études pour gagner les quelques centimes qui leur permettront de survivre et premier maillon d'une chaîne infernale qui condamnera irrémédiablement leurs descendants à la marginalité. » Ils apparaissent comme des acteurs importants, qui mesurent les enjeux de leur situation et qui demandent à être consultés. Leur revendication, supportée par un nombre croissant d'ONG, d'intellectuels et d'experts, prend la forme du « droit à la participation »².

C'est sur ce point précis du problème que les opinions concernant le travail des enfants divergent. Les abolitionnistes (organisations internationales, syndicales, comme l'Organisation internationale du travail (OIT) ou de l'ONG Bachpan Bachao Andolan (« Sauver l'enfance ») de Kailash Satyarthi), et les antiabolitionnistes, qui s'opposent à une interdiction complète du travail des enfants tout en se battant pour qu'ils travaillent dans des conditions réglementées, sûres, décentes, et aient droit à une formation professionnelle³.

En suivant les actions et le travail de Kailash Satyarthi, qui souhaite abolir complètement toute forme de travail des enfants, le documentaire passe à côté de la position plus modérée et, à notre avis, plus réaliste, des organisations d'enfants travailleurs et de ceux qui les soutiennent. Hubert Dubois se rend pourtant dans les pays où ces mouvements ont été fondés. Cette lacune donne au documentaire une dimension unilatérale regrettable.

¹ La Voix des enfants actifs, <http://www.enfants-actifs.org/>

² « Historique des organisations d'enfants travailleurs » (La Voix des enfants actifs)

³ Pour plus de détails, voir « Travail des enfants: abolitionnistes et antiabolitionnistes ? Perspectives et principes de réalité » (Les enfants travailleurs, dossier du Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale (RITIMO)).

Liens avec les plans d'études

Secondaire I

SHS33 – S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherches appropriés aux problématiques des sciences humaines et sociales

(D) ... en replaçant les faits dans leur contexte historiques et géographique.

SHS34 - Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique...

(2) ... en se sensibilisant à des problématiques liées aux rapports entre les hommes (minorités, déséquilibres Nord-Sud,...) et à l'environnement (naturel et social).

(3) ... en prenant connaissance des textes fondamentaux, en dégagant les fondements des droits et des devoirs liés à l'appartenance à une société démocratique et en se les appropriant.

FG35 - Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social

(1) ... en recherchant les raisons des différences et des ressemblances entre différentes cultures et

(5) ... en distinguant et en confrontant les intérêts d'une collectivité et son intérêt individuel.

L1 35 – Apprécier et analyser des productions littéraires diverses

(2) ... en situant une œuvre dans son contexte historique et culturel.

L1 32 - Ecrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation

(9) ... en utilisant la dimension créative de la langue et sa propre créativité.

Secondaire II

Français : Se positionner et argumenter, à l'aide d'exemples choisis, sur la question de l'abolition complète du travail des enfants. Structurer son argumentation, en y intégrant différents éléments présentés dans le film: droits des enfants qui changent selon le pays concerné, formes de travail différentes (degré de danger, rémunération ou non, protection par une organisation ou non, statut de l'enfant selon le pays observé...).

Histoire : Retracer l'histoire de la mise en place progressive de lois protégeant les enfants au travail. Nommer les différentes actions menées pour la protection des enfants (marches, manifestations, créations d'organisations pour et par les enfants travailleurs, Signature de la Convention internationale des droits de l'enfant...).

Géographie : Identifier les endroits du monde qui sont touchés le plus durement par le problème en question, en prenant en compte les facteurs historiques, politiques, industriels et sociaux de la région étudiée.

Philosophie / Ethique : Identifier et nommer les valeurs en jeu dans le conflit moral auquel sont soumis certains enfants. Décrire le problème en adoptant une position éthique ou personnelle, en se plaçant d'un point de vue occidental et / ou non occidental.

Objectif transversal aux disciplines : Après le visionnage du film, critiquer les partis pris qui y sont exprimés, l'absence ou la présence d'éléments qui y participent et leur impact sur le spectateur. Exprimer une critique complète et argumentée du documentaire et des idées ou des principes qu'il véhicule.

Pistes pédagogiques SI

Les pistes sont directement liées au Plan d'étude romand. Les objectifs du PER, en gras, précèdent les pistes.

SHS33 – S'approprier, en situation, des outils et des pratiques de recherches appropriés aux problématiques des sciences humaines et sociales (D) ... en remplaçant les faits dans leurs contextes historique et géographique.

En français, la terminologie « travail des enfants » recouvre sans aucune distinction les différentes tâches dans lesquelles les enfants et adolescents peuvent être impliqués. Le réseau québécois « In-Terre-Actif » propose d'en retenir sept⁴ : le travail domestique, les métiers de rue, les activités dans les industries ou l'agriculture, le travail en servitude, l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le travail militaire et le travail familial.

La langue anglaise quant à elle distingue le « child work » (formes non nuisibles voire positives du travail) et le « child labour » qui comprend les travaux dangereux et les activités condamnables, et qui est au cœur de la convention 182 de l'OIT⁵ sur les pires formes de travail des enfants à abolir.

Activités proposées :

- Etablir la liste activités thématiques dans le documentaire et les classer dans les différentes catégories proposées par « In-Terre-Actif ».
Suggestion : en faire un tableau.
- Demander aux élèves de préciser pour chacune d'elle si elle est à associer aux pires formes de travail des enfants à abolir.
Suggestions : cette information pourra elle aussi être intégrée au tableau. La mise en commun permettra sans doute de discuter des réponses apparemment « contradictoires ».
Exemple : travailler aux champs n'est pas en soi dangereux, mais le faire 10 heures par jour, en étant exposé aux pesticides, par exemple, l'est incontestablement.
- A l'aide de l'internet, illustrer les autres rubriques par des exemples concrets.
Exemple pour le domaine militaire : de trop nombreux enfants sont encore impliqués dans les conflits armés, dans une vingtaine de pays (Somalie, RDC, Colombie, ...) en tant que soldats, mais aussi de cuisiniers, porteurs, messagers⁶...
Penser à prendre en compte les pays de provenance des élèves et relever les activités qui pourraient impliquer les enfants.
Suggestions : Turquie/Maroc (industrie du tapis), Italie (commis de boutique)... D'autres exemples sous <http://www.droitsenfant.com/travail.htm>.
- Etablir la liste des pays sélectionnés par le réalisateur (Burkina, République Dominicaine, Inde, USA). Y ajouter les pays qui auraient été mentionnés dans l'activité précédente. Chercher l'Indice de Développement Humain⁷ de chacun d'eux et voir si un lien de cause à effet de type « pauvreté engendre travail des enfants » peut être généralisé.

⁴ Voir le site <http://www.in-terre-actif.com/trousse1/texte2.html#2> pour le détail de ces catégories.

⁵ Convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

⁶ <http://www.droitsenfant.com/guerre.htm>

⁷ L'indice de développement humain (IDH) est un concept abordé en géographie en 7ème année HARMOS. Il s'agit d'un indice statistique qui prend en compte l'espérance de vie, le niveau éducatif et le niveau de vie d'un pays donné. Les pays peuvent ainsi être classés en 4 catégories : IDH très élevé, élevé, moyen et faible. La classification par pays est disponible sur le site <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/idh/>

Réponse attendue : si un IDH particulièrement faible peut expliquer la persistance du travail des enfants dans des pays tels que le Burkina – IDH de 0,331 en 2011 – la situation des USA, avec un IDH de 0.910 à la même époque ne le rend que plus choquant !!! Dans des pays comme l'Inde (IDH 0,547 en progression), la problématique est aussi à situer dans les différences de développement entre villes et campagnes.

- Le 28 août 2012, le gouvernement de New Dehli proposait un amendement législatif afin de rendre le travail illégal le travail des enfants de moins de 14 ans. En quoi cet engagement représente-t-il un espoir pour l'ensemble de la planète ?

L'Inde a ratifié la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant en 1992, en l'assortissant d'une déclaration relative à l'impossibilité de fixer un âge minimal pour le travail des enfants. Une loi datant de 1986 n'interdisait le travail des moins de 14 ans que dans des secteurs dits « dangereux ». L'emploi des 14-18 ans était juridiquement sans limite. Plus de 8 millions d'enfants de 5 à 14 ans (soit 3,4% de cette classe d'âge) travaillent encore dans ce pays... et 43 millions ne sont enregistrés ni dans une école, ni dans un emploi ! Abolir le travail des enfants dans un tel contexte, après avoir voté en 2009 une loi sur la scolarité obligatoire est un acte courageux.

FG35 – Reconnaître l'altérité et la situer dans son contexte culturel, historique et social (1) ... en recherchant les raisons des différences et des ressemblances entre différentes cultures et (5) ... en distinguant et en confrontant les intérêts d'une collectivité et son intérêt individuel.

SHS34 - Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique...

(2) ... en se sensibilisant à des problématiques liées aux rapports entre les hommes (minorités, déséquilibres Nord-Sud,...) et à l'environnement (naturel et social).

(3) ... en prenant connaissance des textes fondamentaux, en dégagant les fondements des droits et des devoirs liés à l'appartenance à une société démocratique et en se les appropriant.

Adoptée en 1989 à l'unanimité par l'assemblée générale des Nations Unies, la Convention internationale des droits de l'enfant a également encouragé une réduction du travail des enfants. L'article 32 prévoit en effet que l'enfant a le droit d'être protégé contre tout travail mettant en danger sa santé, son éducation ou son développement. Il renvoie également les Etats à leurs responsabilités puisqu'il leur incombe notamment de réglementer les conditions d'emploi.

On reproche souvent à cette convention de traduire une conception occidentale de l'enfant. Sur le continent africain comme ailleurs, des mouvements de défense des enfants travailleurs ont vu le jour. Le mouvement africain des enfants et des jeunes travailleurs (MAEJT) a pour sa part élaboré sa propre liste de droits.

Activités proposées :

- Demander aux élèves d'analyser les deux documents et de souligner ce qui les distingue. Discuter un à un les 12 droits édictés par le MAEJT et voir dans quelle mesure ils sont respectés dans les situations présentées dans le documentaire.
Exemple : le droit à rester au village (à ne pas « s'exoder ») n'est souvent pas respecté puisque les enfants quittent leurs familles pour aller travailler parfois à des centaines de km de chez eux.
- Reprendre la situation particulière des enfants touareg au Burkina Faso (10.25.05.15 à 10.30.44.18) et rédiger une charte qui pourrait plus directement les concerner. Faire de même pour les enfants et adolescents mexicains engagés dans l'agriculture aux Etats-Unis (10.47.10.07 à 10.55.47.08)

- Orienter la discussion sur la réalité quotidienne des enfants de la classe. Se considèrent-ils « enfants travailleurs » ? Pourquoi ?
Note : on peut imaginer que parmi les plus grands, certains enfants, issus de la migration notamment, mènent une aussi une activité lucrative hors classe. Mais ce n'est pas habituellement la norme en Suisse !
Serait-il judicieux de rédiger une liste des « droits des enfants travailleurs en Suisse » ? Ou...
Ne pourrait-on imaginer l'inverse ? Rédiger une charte des « devoirs de l'enfant », droits et devoirs étant en effet bien souvent intimement liés !

L1 35 – Apprécier et analyser des productions littéraires diverses

(2) ... en situant une œuvre dans son contexte historique et culturel.

L1 32 - Ecrire des textes de genres différents adaptés aux situations d'énonciation

(9) ... en utilisant la dimension créative de la langue et sa propre créativité.

L'activité proposée ici repose sur un poème en alexandrins de Victor Hugo, extrait de « Les Contemplations » (1856). Dans « Melancholia », l'écrivain engagé dénonce le travail des enfants à l'ère de la révolution industrielle.

« Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules... »

- Lire l'extrait à disposition sur le site. Etablir des liens entre l'évolution industrielle de l'époque et le travail des enfants tel que décrit dans le poème.
- A la question du journaliste « Et si l'on vous appelle ? », les deux petits prospecteurs de mica dans les mines de Jharkhand répondent « on n'entend rien.... ». S'inspirer de cette séquence (10.40.20.18 à 10.43.07.04) pour rédiger un texte poétique.... Le mettre en musique selon les propositions des élèves (rap ? slam ?). L'illustrer dans le cadre des activités créatrices.

Possibilité, bien sûr, de choisir une autre séquence.

Pistes pédagogiques SII

Pistes pédagogiques pour interroger le travail des enfants et ses mécanismes, pour comprendre les lobbies et les organisations de défense des enfants travailleurs.

Questions

Pour observer les conditions du travail des enfants, le réalisateur Hubert Dubois se rend en Inde, en République Dominicaine, au Burkina Faso et aux Etats-Unis.

- Relevez quelles sont les activités auxquelles les enfants sont livrés dans chaque pays.
- Relevez et comparez les mécanismes qui induisent le travail des enfants dans chaque pays et comment, dans certains cas, ces mécanismes peuvent être enrayés. Quelle (s) conclusion (s) pouvez-vous tirer de ces observations ?

Réponses suggérées :

- *Inde : travail du verre, soudure de bracelets (Firozabad). Fabrication de sacs pour le riz de l'entreprise Kohinoor Food USA (Delhi). Extraction minière du Mica (Etat du Jarkhand). République dominicaine : récolte de déchets dans les décharges. Mendicité. Burkina Faso : Mendicité. Travail dans les mines d'or. Domestiques. Etats-Unis : travail dans l'agro-alimentaire, récoltes.*
- *Les mécanismes ne sont pas identiques partout. Causes différentes : guerres, conflits, migrations forcées, catastrophes naturelles... Souvent, les parents sont extrêmement pauvres ou n'ont pas de papiers ; les enfants doivent donc participer aux revenus de leurs familles, ou, dans la plupart des cas, s'en charger seuls, clandestinement. Si l'engrenage dans lequel ils sont pris peut être comparable dans certains cas (Explication : 25'10 – 25'55), la comparaison doit être relativisée en fonction de la situation sociale et économique du pays. Il faut également relever que dans certaines conditions, les enfants bénéficient d'une aide (ONG, associations: République dominicaine par exemple), mais que dans d'autres cas, ils ne peuvent pas bénéficier d'un soutien sûr (Inde: Mica, verrerie..).*

Observation d'une séquence : Dicko à Ouagadougou. 25'59 – 28'39

- Observez attentivement le comportement de Dicko. Que pouvez-vous en dire ? Quels aspects de son attitude vous semblent-ils frappants ?
- Quels sont les conflits moraux auxquels sont soumis des enfants comme Dicko ? Relevez les termes qu'il utilise et qui traduisent ce conflit.
- Que pensez-vous de la présence, au sein du documentaire, du cas de Dicko à Ouagadougou et de celui de Joël à Saint-Domingue? Quelles conclusions peut-on en tirer? A l'aide de cette comparaison, développez une réponse critique

Réponses suggérées :

- *Sa démarche, l'expression de son visage, sa routine, sa seule joie qui sont ses amis, leur organisation en quartiers pour la mendicité qui rappelle un système presque mafieux, l'argent qu'il gagne...*

- *Dicko n'a aucun choix ; s'il ne mendie pas, pas d'argent pour ses parents et ses frères et sœurs. L'école lui ferait envie, « à condition que » quelqu'un subviene aux besoins de sa famille. Personne ne peut assumer cette charge pour lui ; il est donc forcé de renoncer à son éducation et de continuer à mendier.*

Joël gagne un peu d'argent dans un petit commerce pour aider sa mère. Il va à l'école. Ce mode de travail est en République Dominicaine toléré pour un enfant; la communauté est très pauvre, la santé de l'enfant n'est pas en danger, les heures de travail sont définies, et cela n'empiète pas sur son éducation. « Je suis sur le bon chemin. (...) Ce programme m'a sauvé la vie », nous dit-il.

Le documentaire montre la situation de ces deux enfants mais ne la compare pas explicitement. Il mentionne simplement que le cas de Joël est une exception. Il faudrait mettre les différences entre ces deux modes de travail d'avantage en évidence.

Observation d'une séquence :

« La justice ne se décrète pas. Elle se gagne. C'est un combat incessant. Contre des intérêts, des arbitraires, ou simplement, contre l'ignorance. » (18'08 – 18'18)

- A partir de cette phrase d'Hubert Dubois, précisez la nature que doit prendre un combat politique tel que celui de la lutte contre le travail des enfants.

Réponse suggérée : Il faut se constituer en associations. Travailler localement, sur le terrain, prendre des risques. Débusquer les responsables. Discuter avec les parlementaires. Se faire reconnaître par des entreprises. (Ces deux derniers points peuvent être illustrés par la séquence 43'05 – 43'42, qui peut être observée indépendamment).

- Définissez ce qu'est un lobby.
Expliquez ensuite le rôle que jouent les lobbies ainsi que leur importance dans la lutte contre le travail des enfants. Pour exemplifier votre réponse, basez-vous sur la séquence suivante: 52'59 – 53'58

Réponses suggérées :

- « *Un lobby est un groupe de pression qui tente d'influencer les lois, les réglementations, l'établissement des normes (industrielles par exemple), les décisions..., pour favoriser ses propres intérêts, économiques en général. Un lobby peut être un regroupement plus ou moins formel d'acteurs qui partagent des intérêts communs ou qui appartiennent à un même secteur d'activité professionnelle.* » (Source : <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Lobby.htm>)
- *Le film montre bien les initiatives des associations qui se battent contre le travail des enfants sont bloquées par certains lobbies qui constituent les parlements où sont prises les décisions légales contre le travail des enfants. Dans le film par exemple, on voit que le lobby agroalimentaire bloque l'initiative pour placer ce domaine dans la liste des travaux à risques. Il fait donc ici en sorte de pouvoir continuer à bénéficier de cette main d'œuvre. Ainsi, les enfants travaillent, sont extrêmement peu ou pas du tout rémunérés, et les coûts de production restent très bas pour les entreprises.*

Comparaison de deux séquences :

1) 18'24 – 19'20 : Intervention de Kailash Satyarthi à la Conférence mondiale sur le travail des enfants en 2010.

2) 46'32 – 47'08 : Intervention d'Hillary Clinton, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à la Conférence mondiale sur le travail des enfants en 2011.

- A votre avis, pourquoi avoir choisi de montrer l'intervention de ces deux personnalités, à la même conférence mais à une année d'écart ? Relevez les différences de discours des deux intervenants et le vocabulaire qu'ils utilisent pour développer votre réponse.
- En comparant ces deux discours et en prenant en compte l'intervention des lobbies, que pouvez-vous dire du pouvoir d'intervention des Etats et du Parlement ?
- A votre avis, ces deux discours sont-ils de la même nature ?

Réponse suggérée :

Satyarthi : cite les enfants, pose leurs propres questions à l'assemblée. Il replace le problème dans son contexte (pauvreté des familles, difficultés économiques des pays). Il donne des chiffres précis, il donne l'état de la situation actuelle grave, mais aussi les progrès qui ont été faits. Il emploie un vocabulaire violent mais objectif : enfants « achetés et vendus comme des animaux », conditions de vie « effroyables », « esclavage ». Il insiste sur la responsabilité collective.

Clinton : Elle parle uniquement de généralités. Elle ne propose pas de solution concrète et collective et constate simplement la gravité et l'importance du fléau. Le pouvoir du Parlement est noyauté par les lobbies.

Ces deux discours ne sont pas de la même nature. Satyarthi parle de son combat et de son engagement personnel, de sa longue expérience sur le terrain. Clinton ne représente pas les mêmes idées. Elle n'est pas la porte-parole directe du combat contre le travail des enfants et doit se tenir à d'autres impératifs économiques et politiques.

- En quoi les Etats-Unis sont-ils un cas significatif d'un traitement paradoxal du problème du travail des enfants ?
- Développez votre réponse en vous référant à la manière dont le projet d'Emily Drakage pour modifier la loi concernant le domaine de l'agriculture est discuté, et comment il aboutit.
Séquence: 53'58 – 56'34

Réponse suggérée :

Les Etats-Unis prennent position et financent des programmes d'aide aux enfants dans environ 80 pays. Mais pas dans le leur. Le projet de loi avorté d'Emily Drakage est significatif de ce paradoxe et de la puissance des lobbies.

Questions

- A votre avis, pourquoi les progrès effectués depuis 1996 dans le domaine du travail des enfants ont-ils régressé aujourd'hui ?

Réponse suggérée :

En raison de la crise économique, les états ont progressivement arrêté de financer les organisations dans ce domaine et ont réimposé une forme de désordre dans l'économie (néo-libéralisme). Pour obtenir plus de profit, on maintient les familles dans un état de nécessité immédiate. Elles ont peu d'argent, ne peuvent donc le réinvestir durablement, comme dans l'éducation de leurs enfants par exemple. Elles ne peuvent donc progresser socialement et les multinationales gardent un contrôle sur leurs revenus et diminuent les coûts de production, en faisant notamment travailler les enfants.

- Si l'on observe de près les exemples choisis par Hubert Dubois, qui sont les personnes qui ne s'expriment pas, ou alors très peu, dans le documentaire? Quelles en sont les conséquences pour le spectateur ?

Réponse suggérée :

Pour une meilleure compréhension du problème, la parole mériterait d'être donnée d'avantage aux parents. Ils pourraient expliquer clairement pourquoi leur famille ne pourrait survivre sans l'aide de leurs enfants. Différents exemples pourraient être donnés et comparés. Ne leur donner la parole qu'indirectement donne d'eux une impression négative, comme s'ils étaient complices de la misère où se trouvent leurs enfants et ne souhaitent pas s'exprimer. (Exception: Rosalino Cambray, le père de Jacinto, Saray et Maria Guadalupe, immigrants mexicains en Caroline du Nord pour les récoltes: "Si elles ne nous aident pas, on ne s'en sort pas". 47'28 - 48'10)

Questions

Pour les questions suivantes, introduire aux élèves les Associations d'enfants travailleurs.

Un bon site de référence peut être celui de "La Voix des enfants actifs", <http://www.enfants-actifs.org/>

Pour d'autres références, se reporter au § "Ressources documentaires".

- D'une manière générale, qui sont les grands absents du documentaire?
- Pourquoi ne pas leur avoir donné la parole?
- Quelle vision de l'enfant le documentaire véhicule-t-il, en les passant sous silence?
- Et, par extension, quelle jugement unique et définitif porte-t-il sur le travail des enfants?

Pour répondre à ces questions, référez-vous à la citation suivante :

"(...) We value our work and view it as an important human right for our personal development. We oppose every kind of exploitation and reject everything that hurts our physical and moral integrity. In our lives our work allows us to resist with dignity the economic, political and suppressing model that criminalizes and excludes us and continues to worsen the living conditions of ourselves, our families and our communities.(...)"

Extrait d'une déclaration de la rencontre internationale des associations des enfants travailleurs de Berlin, 2004.

Source: <http://www.enfants-actifs.org/?p=868>

Réponses suggérées :

Les associations des enfants travailleurs.

Hubert Dubois suit Kailash Satyarthi dans son action et donne ainsi le ton à tout son documentaire: les enfants sont des victimes et il faut abolir complètement toute forme de travail les emprisonnant.

En passant l'existence des associations des enfants travailleurs sous silence dans le documentaire, on nous donne à voir l'enfant comme victime uniquement. Cet état de fait existe, bien sûr, et il n'est pas question de le minimiser. Mais d'autres points de vue mériteraient d'être montrés et reconnus dans un documentaire sur le sujet. Le film donne une vision unilatérale de la question: le travail des enfants est uniquement vu comme négatif et ne saurait apporter quoi que ce soit de constructif ou de valorisant aux enfants. La citation déconstruit ce parti pris. Le travail y est mentionné comme un droit.

- A la fin du documentaire, Kailash Satyarthi est optimiste ; il est convaincu que le travail des enfants est voué à disparaître complètement grâce aux actions des activistes. Cet optimisme vous paraît-il justifié ? Une abolition complète de toutes formes de travail vous semble-t-elle souhaitable? (Séquence 57'04 - 58')

Réponse suggérée :

Kailash Satyarthi, par ses multiples interventions tant sur le terrain que sur la scène internationale, fait reculer lentement le travail des enfants et fait preuve d'un grand courage et d'une grande ténacité. L'abolition totale du travail des enfants est-elle possible? Est-elle même souhaitable si, dans les conditions revendiquées par les associations des enfants travailleurs, elle leur permet de vivre, de se développer ou même leur donne la possibilité d'aller à l'école? Une position abolitionniste est-elle vraiment réaliste ?

Débat

Des suggestions pour lancer des débats en classe

Il y a plusieurs manières de conduire des débats en classe. Nous vous proposons ici de suivre la méthodologie La jeunesse débat qui suppose un débat contradictoire sur une mesure précise.

Le film « Enfants forcés » donne le ton. Il est plutôt orienté et prend le parti de dénoncer le travail des enfants. Sur le principe, il est clair que tout le monde est d'accord que les enfants ne devraient pas avoir à travailler et surtout ne devraient pas être exploités, ce qu'interdit la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Cependant, il apparaît que la réalité est plus complexe et qu'il peut être intéressant de questionner avec vos élèves la notion de travail (De quelle sorte de travail parle-t-on ? L'enfant ne doit-il pas participer à la vie familiale ? Le travail ne lui procure-t-il pas une place dans une microsociété ? Vos élèves travaillent-ils pour la famille ?) et la recherche de solutions : si les enfants ne travaillent plus, comment remédier à la pauvreté des familles ? Qui paierait pour les faire aller à l'école ?

Derrière un sujet apparemment sans équivoque se cachent plusieurs questions à débattre. C'est pourquoi nous proposons la question évidente suivante :

Faut-il interdire le travail des enfants ?

Il est important lorsqu'on conduit des débats en classe de ne pas mettre certains élèves dans une position difficile à défendre. C'est pourquoi il est nécessaire d'introduire cette question et de contrebalancer le documentaire qui fournit davantage d'arguments contre. L'article suivant vous permettra de le faire : « [Contre le travail des enfants ? Prédéfini à débattre](#) », Aurélie Leroy, Alternatives Sud, 25 septembre 2012. Pour des informations supplémentaires, voir le § "Ressources documentaires".

La jeunesse débat

La méthodologie La jeunesse débat peut fournir des pistes pour aborder de telles questions de débat en classe. Elle propose un cadre pour :

- Gérer le temps
- Garantir une certaine impartialité
- Animer le débat et ouvrir une discussion plus large
- Prévenir les « combats »

La jeunesse débat nécessite une préparation préalable.

Plus d'informations sur www.lajeunessedebat.ch

Ressources documentaires

Sélection d'articles consacrés au travail des enfants

A propos du film

[Communiqué de la TSR](#) (pdf, 83 Ko)

[Communiqué d'Alliance Sud](#) (pdf, 102 Ko)

[Transcription des dialogues et séquençage](#) (pdf, 450 Ko)

[« Enfants forcés », un documentaire de Hubert Dubois. « Nous coûtions moins cher... »](#), Dominique Godrèche, 15 mai 2012

[Entretien avec le réalisateur Hubert Dubois et Alice Doyard, assistante de réalisation \(Bonus DVD\)](#), Ina.fr, 5 juin 2012

[Rencontre avec une classe de CM2 \(Bonus DVD\)](#), Ina.fr, 5 juin 2012

Sources générales d'information

[La sélection de liens de Globalia](#)

[Les enfants travailleurs](#), dossier du Réseau d'information et de documentation pour le développement durable et la solidarité internationale (RITIMO)

[Le travail des enfants](#), Aide internationale pour l'enfance (AIPE)

[Espace pédagogique des droits de l'enfant](#), Fondation Education et Développement

[Global March Against Child Labour](#)

Réseau de syndicats, d'organisations d'enseignants et de la société civile travaillant de concert à l'élimination du travail des enfants (child labour). Le réseau vise à favoriser l'accès à une éducation de qualité pour tous les enfants.

Situation dans le monde

Page Child Info de l'UNICEF sur le travail des enfants : [table statistique](#) (décembre 2011) et [graphiques](#) (janvier 2012)

[Combattre le travail des enfants: traduire l'engagement en action - Note de politique de la Journée mondiale 2012](#), OIT/IPEC, 2012

[Enfants dans les travaux dangereux: Ce que nous savons, ce que nous devons faire](#), OIT/IPEC, 2011

[Le point sur le travail des enfants](#), OIT, 2010 (pdf, 197,13 Ko)

[Feuille de route en vue de l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016](#), Conférence mondiale de La Haye sur le Travail des Enfants, 2010

[La fin du travail des enfants: un objectif à notre portée](#), OIT, décembre 2006

Cas particuliers : autour du documentaire

[Burkina Faso : L'éducation, victime de la ruée vers l'or](#), IRIN, 2 septembre 2012

[Saint-Domingue refuse d'accorder des droits aux enfants d'immigrés haïtiens](#), Jean-Michel Caroit, Le Monde, 4 août 2012

[Burkina Faso : L'éducation, pas l'aumône](#), IRIN, 12 mai 2010

[Une occasion en or de s'attaquer au travail des enfants?](#), Juliane Kippenberg, Human Rights Watch, 12 janvier 2012

[États-Unis : La vie dangereuse des enfants ouvriers agricoles](#), Human Rights Watch, 5 mai 2010

Inde : [ONG au secours d'enfants travailleurs](#) (vidéo), France 24, 5 novembre 2007

Inde : [Nouvelle législation pour le travail des enfants](#), Le Courrier International, 10 octobre 2006

[Gros Plan sur Shantha Sinha \(Inde- MV Foundation\)](#), Samuel Grumiau, CISL, 31 juillet 2006

[Inde: le boom économique masque mal l'ampleur du travail des enfants](#), Le Monde Syndical, Dossier, CISL, octobre 2004 (pdf, 396,72 Ko)

« Les trafics d'enfants vers la République Dominicaine », in [Haïti : une enfance gâchée](#), CISL, janvier 2004, pp. 10-12 (pdf, 261,15 Ko)

Réflexions critiques

[Travail des enfants, les leçons des pays émergents](#), Bénédicte Manier, Le Monde diplomatique, 10 mai 2010

[Coup de main ou vie brisée ? Comprendre le travail des enfants pour mieux intervenir](#), OIT / IPEC, 2004

[Réguler ou abolir le travail des enfants ?](#), Cédric Leterme, Metis, 6 mars 2012

« [Contre le travail des enfants ? Présupposé à débattre](#) », Aurélie Leroy, in : Contre le travail des enfants ?, Alternatives Sud, Vol.XVI-2009/1

« [Protagonisme](#) » [des mouvements d'enfants travailleurs en Amérique latine](#), Cristiano Morsolin, in : Contre le travail des enfants ?, Alternatives Sud, Vol.XVI-2009/1, pp. 161-175 (pdf, 7,12 Mo)

A consulter au centre de documentation...

10 ans d'archives de coupures de presse, brochures et rapports

... ou en librairie

Tahar Ben Jelloun, [L'école perdue](#), Gallimard Jeunesse, 2007

Transcription des dialogues et séquençage

La transcription des dialogues avec l'indication de leur séquençage [peut être téléchargée ici](#) (© INA – 2012, pdf 160 Ko)

Descriptif du film

Réalisation, production, année, durée, version, distribution

Titre original:

Enfants forçats

Réalisation:

Hubert Dubois

Production:

Une co-production de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), Arte France et CFRT

Année de production:

2012

Durée:

60 minutes

Public concerné:

Secondaire I et II

Visionner l'émission:

- sur RTS deux, le dimanche 7 octobre 2012 à 20h55 dans « Histoire vivante » et en rediffusion lundi 8 octobre à 23h45;
- sur le site www.rts.ch, durant 7 jours après sa diffusion (catch-up);
- Egalement disponible en prêt à la [Fondation Education et Développement](#) et dans les médiathèques

Ecouter:

- sur RTS la 1ère, "[Enfance et délinquance](#)" du lundi 1er octobre au vendredi 5 de 20h à 21h. A noter en particulier une rencontre avec le réalisateur Hubert Dubois le vendredi 5 octobre.

Impressum

Auteures de la fiche :

Mary-Claude Wenker, Classe relais, Fribourg (SI)

Sophie Rogivue, Licenciée en Lettres, collab. de la Fondation Education et Développement, Lausanne (SII)

[Alliance Sud, Documentation](#)

[E-media : le portail romand de l'éducation aux médias](#)

[Fondation Education et Développement](#)

[Films pour un seul monde](#)

[La jeunesse débat](#)

Lausanne, octobre 2012



Droits d'auteur : licence Creative Commons